

# Procès-verbal

De la session *extraordinaire* du Conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne, tenue le 22 mars 2010 à 21h45 à la salle municipale, 1380, Route 125 à Sainte-Julienne, lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents :

Monsieur Jean-Pierre Charron, district 1

Monsieur Stéphane Breault, district 2

Madame Manon Desnoyers, district 3

Madame Jocelyne Larose, district 4

Monsieur Lucien Thibodeau, district 5

Madame Danielle Desrochers, district 6

Formant quorum, sous la présidence de son honneur le maire, Monsieur Marcel Jetté

Est présent, monsieur Claude Arcoragi, secrétaire-trésorier/directeur général

## Rituel du Conseil

Le secrétaire-trésorier/directeur général constate et certifie que tous les membres du Conseil ont reçu l'avis de convocation à cette session extraordinaire, fait lecture de son certificat confirmant que ledit avis a été dûment signifié à tous les membres du Conseil et fait aussi lecture des sujets à l'ordre du jour, à savoir

En vertu de l'article 157 du Code Municipal, 6 points seront ajoutés à cette séance spéciale, soit les points 2.11, 3.3, 5.1, 5.2, 6.4 et 7.4.

## Ordre du jour

### Session extraordinaire du lundi 22 mars 2010

#### 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

10-03X-142

##### 1.1. Constat du quorum et adoption de l'ordre du jour du 22 mars 2010

CONSIDÉRANT QUE le président de l'assemblée constate que le quorum est obtenu et que le Président de l'assemblée a fait la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par : Danielle Desrochers, district 6

Appuyé par : Jocelyne Larose, district 4

Et résolu

Que l'assemblée est ouverte et que l'ordre du jour du 22 mars 2010 est accepté.

ADOPTÉE

10-03X-143

##### 1.2. Adoption du procès-verbal de la session extraordinaire du 8 mars 2010

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux membres du Conseil et reflète les discussions et les décisions rendues;

Il est proposé par : Manon Desnoyers, district 3  
Appuyé par : Jean-Pierre Charron, district 1  
Et résolu

QUE le procès-verbal de la session extraordinaire du 8 mars 2010 est adopté.  
ADOPTÉE

## **2. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

**10-03X-144**

### **2.1. Acceptation de la liste des chèques émis durant le mois de mars 2010**

CONSIDÉRANT QUE la liste des chèques émis a été transmise aux membres du Conseil;

Il est proposé par : Lucien Thibodeau, district 5  
Et appuyé par : Manon Desnoyers, district 3  
Et résolu :

Que la Municipalité approuve les déboursés des chèques émis durant le mois de mars 2010 montant de 434 578.38\$.

ADOPTÉE

**10-03X-145**

### **2.2. Approbation des comptes à payer**

CONSIDÉRANT QUE l'article 204 du Code municipal stipule qu'à moins qu'il n'en soit autrement prévu dans un règlement adopté en vertu de l'article 960.1, le secrétaire-trésorier paie, à même les fonds de la municipalité, toute somme de deniers dus par elle, chaque fois que, par résolution, il est autorisé à le faire par le conseil.

Considérant que le Conseil se déclare satisfait de la présente liste des comptes à payer;

En conséquence

Il est proposé par : Jean-Pierre Charron, district 1  
Appuyé par : Jocelyne Larose, district 4  
Et résolu

QUE la Municipalité accepte le dépôt de la liste des comptes fournisseurs au montant de 127 018.99\$ en date du 22 mars 2010.

ADOPTÉE

**10-03X-146**

### **2.3 Approbation de la liste des bons de commande pour la période qui se termine le 18 mars 2010**

CONSIDÉRANT QUE la liste des bons de commande a été transmise aux membres du Conseil;

En conséquence;

Il est proposé par ; Jocelyne Larose, district 4  
Appuyé par ; Stéphane Breault, district 2  
Et résolu

QUE le Conseil approuve la liste des bons de commande émise au 18 mars.

ADOPTÉE

**10-03X-147**

### **2.4 Rapport financier**

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire trésorier a remis deux états comparatifs, l'un portant sur les revenus qu'il prévoit percevoir durant l'exercice et ceux prévus par le budget, et l'autre portant sur les dépenses effectuées à la date de l'état et celle prévues par le budget.

En conséquence;

IL est proposé par; Manon Desnoyers, district 3

*Et résolu*

*QUE le Conseil municipal accepte le dépôt du rapport financier.*

*ADOPTÉE*

**10-03X-148**

**2.5 Adoption du règlement 774-10 ayant comme objet la création d'une réserve financière pour le service d'Aqueduc de Sainte-Julienne en haut**

*ATTENDU QU'il est de l'intention de la Municipalité de créer, au profit de des abonnés (présents et futurs) du réseau d'aqueduc de Sainte-Julienne en haut, une réserve financière;*

*ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la session du 1er mars 2010;*

*En conséquence,*

*Il est proposé par; Lucien Thibodeau, district 5*

*Appuyé par; Jean-Pierre Charron, district 1*

*Et résolu*

*QUE le règlement suivant soit adopté :*

Article 1 :

*Le préambule fait partie intégrante du présent règlement;*

Article 2 :

*Le conseil décrète la création d'une réserve financière d'un montant projeté de 100 000.00.\$ pour le financement des dépenses relatives à l'entretien, la réparation, le remplacement, la construction ou l'acquisition d'équipements ou d'autres biens reliés au service du réseau d'Aqueduc de Sainte-Julienne en haut;*

Article 3 :

*L'existence de la réserve prendra fin dès que le montant projeté à l'article 2 aura été affecté en totalité aux fins prévues à cet article;*

Article 4 :

*La réserve est constituée des sommes qui y sont affectées annuellement comme suit :*

- *de toutes sommes provenant d'une taxe spéciale qui pourra être prévue au budget à cette fin et imposée sur les immeubles imposables desservis par le service du réseau d'Aqueduc de Sainte-Julienne en haut, qu'ils y soient raccordés ou non; et/ou*
- *de l'excédent, visé à l'article 244.4 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1), provenant d'un mode de tarification établi par la municipalité à l'égard des immeubles imposables desservis par le service du réseau d'Aqueduc de Sainte-Julienne en haut, qu'ils y soient raccordés ou non, en vertu de l'article 244.1 de cette loi.*

Article 5 :

*La réserve financière est créée au profit des immeubles desservis par le service du réseau d'Aqueduc de Sainte-Julienne en haut, qu'ils y soient raccordés ou non, et est constituée des sommes qui y sont affectées annuellement, conformément à l'article 4, ainsi que des intérêts qu'elles produisent;*

*Les sommes affectées à la réserve financière créée en vertu du présent règlement doivent être placées conformément à l'article 203 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1):*

Article 6 :

*Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.*

*Avis de motion donné le 1er mars 2010*

*Règlement adopté le 22 mars 2010 par la résolution numéro 10-03X-148*

*Publié le*

*Marcel Jetté  
Maire*

*Claude Arcoragi  
Secrétaire-trésorier/directeur général*

**10-03X-149**

**2.6 Nouvel organigramme édition 2010**

*CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a entrepris un processus de restructuration des services administratifs avec la participation de monsieur Jean Bédard*

*CONSIDÉRANT QUE le Conseil s'en déclare satisfait et désire poursuivre le processus*

*Par conséquent*

*Il est proposé par; Danielle Desrochers, district 6*

*Appuyé par; Jocelyne Larose, district 4*

*Et résolu*

*QUE la Municipalité accepte le dépôt du nouvel organigramme édition 2010.*

*Que la Municipalité mandat le Directeur Général à informer l'ensemble des employé(es) de changements apporter à l'organisation.*

*Que la Municipalité autorise de Directeur Général à solliciter les services de la firme de gestion RH inc. pour la révision des descriptions de tâches.*

*ADOPTÉE*

**10-03X-150**

**2.7 Vente de terrain – lot 3 442 101 (chemin McGill)**

*CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a des acheteurs potentiels pour l'immeuble en question;*

*Il est proposé par; Lucien Thibodeau, district 5*

*Appuyé par; Jean-Pierre Charron, district 1*

*Et résolu*

*QUE la Municipalité autorise le Directeur général à sollicité des offres d'achat de part et d'autres pour le immeuble en question.*

*ADOPTÉE*

**10-03X-151**

**2.8 Vente de terrain – lot 3 444 956 (rang Saint-François)**

*CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a des acheteurs potentiels pour l'immeuble en question;*

*Il est proposé par; Stéphane Breault, district 2*

*Appuyé par; Manon Desnoyers, district 3*

*Et résolu*

*QUE la Municipalité autorise le Directeur général à sollicité des offres d'achat de part et d'autres pour l'immeuble en question.*

*ADOPTÉE*

10-03X-152

2.9 Adhésion à la Fédération Canadienne des Municipalités

Il est proposé par; Jean-Pierre Charron, district 1  
Appuyé par; Danielle Desrochers, district 6  
Et résolu

QUE la Municipalité adhère à la Fédération canadienne des Municipalités.  
ADOPTÉE

10-03X-153

2.10 Horaires d'été Cols Blancs

Il est proposé par; Manon Desnoyers, district 3  
Appuyé par; Stéphane Breault, district 2  
Et résolu

QUE la Municipalité rescinde la résolution 10-03R-112.  
ADOPTÉE

10-03X-154

2.11 Offre de service professionnel pour l'aménagement de bureau au 2502, route 125

Il est proposé par; Jocelyne Larose, district 4  
Appuyé par; Stéphane Breault, district 2  
Et résolu

QUE la Municipalité accepte l'offre de service professionnel d'architecte à Madame Héloïse Thibodeau pour l'aménagement de bureau au 2502, route 125 au montant de \$21 500.00 (plus les taxes applicables) à même le surplus accumulé non affecté.  
ADOPTÉE

**3. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

10-03X-155

3.1 Priorités d'action 2010-2011 – Sureté du Québec

Il est proposé par; Jean-Pierre Charron, district 1  
Appuyé par; Danielle Desrochers, district 6  
Et résolu

QUE ce point soit reporté.  
ADOPTÉE

10-03X-156

3.2 Remplacement du système de chauffage à la caserne

CONSIDÉRANT QUE le système de chauffage est désuet.

CONSIDÉRANT QUE le Directeur du Service des incendies recommande le remplacement du système de chauffage en question.

Il est proposé par; Manon Desnoyers, district 3  
Appuyé par; Lucien Thibodeau, district 5  
Et résolu

QUE la Municipalité mandate le Directeur du Service des Incendies à présenter un projet de remplacement de l'équipement.  
ADOPTÉE

10-03X-157

3.3 Nomination d'un capitaine au Service des Incendies

Il est proposé par; Manon Desnoyers, district 3  
Appuyé par; Danielle Desrochers, district 6  
Et résolu

QUE la Municipalité accepte la nomination de Monsieur Roger Quirouet au titre de

Capitaine du service des Incendies de la Municipalité de Sainte-Julienne.  
ADOPTÉE

#### **4. TRAVAUX PUBLICS**

10-03X-158

##### **4.1 Trois (3) Griefs (2009-007, 2009-008 et 2009-009)**

Il est proposé par; Stéphane Breault, district 2  
Appuyé par; Jocelyne Larose, district 4  
Et résolu

QUE ce point soit reporté.  
ADOPTÉE

10-03X-159

##### **4.2 Horaire d'été Cols Bleus**

Il est proposé par; Manon Desnoyers, district 3  
Appuyé par; Stéphane Breault, district 2  
Et résolu

QUE la Municipalité rescinde la résolution 10-03R-113.  
ADOPTÉE

#### **5. HYGIÈNE DU MILIEU**

10-03X-160

##### **5.1 Avis de Motion – Règlement 770-10**

Un avis de motion est donné par Monsieur Jean-Pierre Charron, Conseiller district 1 afin d'adopter un règlement décrétant une dépense de \$ 2 400 000.00 et imposant une taxe aux contribuables desservis et qui seront desservis par le service d'alimentation en eau potable.

10-03X-161

##### **5.2 Offre de service – Mise à niveau station d'épuration**

Il est proposé par; Manon Desnoyers, district 3  
Appuyé par; Danielle Desrochers, district 6  
Et résolu

QUE la Municipalité accepte l'offre de service professionnel pour la mise à niveau de la station d'épuration de Sainte-Julienne à la compagnie Dessau au montant de \$12 000.00 (plus les taxes applicables) à même le surplus accumulé non affecté.  
ADOPTÉE

#### **6. AMÉNAGEMENT-URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

10-03X-162

##### **6.1 Acquisition de la rue Grand Champ**

CONSIDÉRANT QUE la rue Grandchamp est une rue privée à caractère public;

Il est proposé par; Danielle Desrochers, district 6  
Appuyé par; Manon Desnoyers, district 3  
Et résolu

QUE la Municipalité mandate le secrétaire trésorier/directeur général à entreprendre les procédures d'acquisition;

QUE la Municipalité assumera les frais du notaire instrumentant pour l'acquisition tel qu'indiqué aux règlements d'urbanisme en vigueur;

QUE la Municipalité mandate et autorise monsieur le Maire et le Directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité les documents afférents à l'acquisition de cette rue;  
ADOPTÉE

10-03X-163

**6.2 Création d'un titre d'emploi (inspecteurs saisonniers au Service d'urbanisme)**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite bonifier le Service d'urbanisme par l'ajout de d'inspecteurs en bâtiment.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite par la même occasion offrir le service aux contribuables en dehors des heures d'affaires régulières.

En conséquence

Il est proposé par; Stéphane Breault, district 2

Appuyé par; Jean-Pierre Charron, district 1

Et résolu

Que la Municipalité mandate le Directeur Général à entreprendre des négociations avec le syndicat des cols blancs afin de créer un nouveau statut d'emploi <<salarié saisonnier>>.

ADOPTÉE

10-03X-164

**6.3 Cartes routières de Sainte-Julienne**

Il est proposé par; Jocelyne Larose, district 4

Appuyé par; Lucien Thibodeau, district 5

Et résolu

QUE la Municipalité mandate Madame Nathalie Girard à entreprendre les procédures afin d'aller en soumissions pour la réalisation d'une carte routière de la municipalité de Sainte-Julienne.

ADOPTÉE

10-03X-165

**6.4 Avis de motion – Projet de règlement 775-10**

Un avis de motion est donné par Monsieur Stéphane Breault, Conseiller district 2, pour un projet de règlement modifiant diverses dispositions du règlement de zonage numéro 377 de manière à adapter certaines normes relatives aux bâtiments accessoires, à autoriser les logements intergénérationnels, à permettre certaines activités complémentaires à l'usage résidentiel.

**7. LOISIRS ET CULTURE**

10-03X-166

**7.1 Demande de subvention dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives**

Il est proposé par; Manon Desnoyers, district 3

Appuyé par; Jean-Pierre Charron, district 1

Et résolu

QUE la Municipalité de Sainte-Julienne mandat le Directeur Général, à entreprendre les procédures afin de conclure une entente avec le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour obtenir l'octroi d'une subvention dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives

Que la Municipalité s'engage à respecter toutes les conditions du Ministère rattachées à cette entente, pour l'aménagement d'un terrain de sport aux abords du Parc 4 Vents.

ADOPTÉE

10-03X-167

**7.2 Tournoi de quilles MRC de Montcalm**

CONSIDÉRANT QUE la MRC Montcalm organise une campagne de financement en faveur des organismes. ;

CONSIDÉRANT QUE cette campagne de financement se fait par le biais d'un tournoi de quilles ;

En conséquence

Il est proposé par ; Manon Desnoyers, district 3

Appuyé par ; Jocelyne Larose, district 4

Et résolu

QUE la Municipalité participe au tournoi de quilles de la MRC Montcalm qui aura lieu le 10 avril 2010.

QUE la Municipalité réserve deux (2) allées de quilles afin de permettre aux élus et aux employés de participer à cette campagne de financement ;

QUE les frais seront assumés à même le poste budgétaire de subvention aux organismes soit le 1-02-701-10-950.

ADOPTÉE

10-03X-168

7.3 Gala Tourisme Lanaudière

Il est proposé par ; Danielle Desrochers, district 6

Appuyé par ; Stéphane Breault, district 2

Et résolu

QUE la Municipalité participe au Gala Tourisme Lanaudière qui aura lieu le 31 mars prochain en se procurant 2 billets au coût de \$90.00 chacun.

QUE le Conseil mandate Madame Danielle Desrochers ainsi que Madame Jocelyne Larose à représenter la Municipalité lors de ce gala.

ADOPTÉE

10-03X-169

7.4 Offre de service – Plan concept parc 4 Vents

Il est proposé par ; Manon Desnoyers, district 3

Appuyé par ; Danielle Desrochers, district 6

Et résolu

QUE la Municipalité accepte l'offre de service professionnel pour l'élaboration du plan concept d'aménagement du parc 4 Vents à Plania inc. au montant de \$ 17 500.00 (plus les taxes applicables) à même le surplus de taxes foncières de l'année 2010.

ADOPTÉE

## 8. PÉRIODE DE QUESTIONS

### 9. LEVÉE D'ASSEMBLÉE

10-03X-170

9.1 Levée de l'assemblée du 22 mars 2010.

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;

Il est proposé par : Manon Desnoyers, district 3

Appuyé par : Danielle Desrochers, district 6

Et résolu :

QUE l'assemblée du 22 mars 2010 est levée.

ADOPTÉE

FAIT À SAINTE-JULIENNE, ce 5 mai 2010.

Claude Arcoragi  
Secrétaire-trésorier / directeur général

Marcel Jetté  
Maire